



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

## VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

(Article L. 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales)  
(Délibération n° DEL2020\_062 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020)

DEC2023-71

#### **ATTRIBUTION DU CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUELLE DE L'ECLAIRAGE DE SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire,

**Vu** l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** les articles L. 2123-1, R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-7 du code de la commande publique ;

**Vu** l'avis NOR ECOM2136629V du 9 décembre 2021 relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (texte n°53 /Annexe 2 du code de la commande publique) fixant le seuil des procédures formalisée pour les marchés de fournitures courantes et services à 215 000 € hors taxes (HT) ;

**Vu** l'article 1.4 de la délibération n°DEL2020\_062 du 3 juillet 2020 par lequel le Conseil municipal délègue à Monsieur le Maire la compétence de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par le décret pour les marchés de fournitures courantes et services ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la délibération n°183A112/11 du 17 juin 2011 relative à l'approbation du règlement interne de la commande publique de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine ;

**Vu** la délibération n°2015-218 du 17 décembre 2015 portant modification du règlement interne de la commande publique de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine ;

**Vu** la décision n°DEC2020\_023 du 14 mai 2020 portant modification du règlement interne de la commande publique de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine ;

**Considérant** le projet de mise en sécurité incendie des bâtiments communaux ;

**Considérant** que l'estimation est inférieure à 40 000€ HT ;

Publication le mercredi 18 octobre 2023  
Télétransmission en Préfecture le mercredi 18 octobre 2023

**Considérant** en conséquence la nécessité de lancer une mise en concurrence sur le projet de mise en sécurité incendie des installations d'éclairage de sécurité des bâtiments communaux

**Considérant** que la durée du marché est de 12 mois à compter de la date de notification ;

**Considérant** que la Ville a fait le choix de consulter trois opérateurs économiques ;

**Considérant** que deux sociétés sollicitées ont déposées une offre ;

**Considérant** l'analyse des offres effectuée par les services de la Ville, comme suit ;

MAINTENANCE PREVENTIVE :

Entreprise	N° de l'offre	Date d'édition de l'offre	Prix HT en €	Prix TTC en €	classement
CEI	321-576	30/8/2023	8 242,50	9 891,00	1
AVISS		30/8/2023	8 792,00	10 550,40	2

MAINTENANCES CORRECTIVE et CURATIVE :

Equipements	Coût TTC entreprises	
	AVISS	CEI
Cable 2 paires 1 mètre linéaire	6	1,32
Cable 1 paires 1 mètre linéaire	4,8	1,14
Disjoncteur télécommande	84	12
Télécommande <b>LEGRAND</b>	156	132
Disjoncteur circuit	150	12
BAES Evacuation <b>LEGRAND</b> Led SATI	79,2	98,4
Grille de protection BAES Evacuation <b>LEGRAND</b> Led SATI	81,6	98,4
BAES Evacuation drapeau <b>LEGRAND</b> Led SATI	90	133,2
BAES Ambiance <b>LEGRAND</b> Led SATI	270	270
Grille de protection BAES Ambiance <b>LEGRAND</b> Led SATI	81.6	98,4
Forfait déplacement	72	60
Fourniture et pose d'un bloc d'éclairage d'évacuation	348	133,2
Fourniture et pose d'un bloc d'éclairage d'ambiance	516	222
Pose d'un bloc d'éclairage d'évacuation fournit par les services techniques de la collectivité	240	36
Pose d'un bloc d'éclairage fournit par les services techniques de la collectivité	200	36

Publication le mercredi 18 octobre 2023  
Télétransmission en Préfecture le mercredi 18 octobre 2023

Une heure de main-d'œuvre supplémentaire	72	37,5
<b>CLASSEMENT</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

**Considérant** que l'offre de la société CEI concernant la maintenance est jugée l'offre économiquement la plus avantageuse ;

- partie préventive au montant de 8 242,50 € HT soit 9 891,00 € TTC,
- partie corrective au titre des travaux habituellement demandés.

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

L'offre de la société CEI, sis 103 boulevard Mac Donald 75019 Paris est retenue.

La visite annuelle préventive est fixée à 8 242,50 € HT

Les travaux annuels de modernisation ne pourront dépasser les 20 000 € HT.

**Article 2** :

La durée du marché est de 12 mois à compter de la date de notification du contrat renouvelable une fois.

**Article 3** :

La dépense occasionnée sera imputée aux budgets communaux des exercices 2023 et 2024.

**Article 4** :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision et dont l'ampliation sera donnée à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

**Article 5** :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire. Les membres du conseil municipal seront informés au prochain conseil municipal.

**Article 6** :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pierrefitte-sur-Seine dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig à Montreuil (93558), qui peut être saisi par l'application informatique Télé recours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à Pierrefitte-sur-Seine, le mardi 17 octobre 2023

Par délégation du conseil municipal

Le Maire  
Conseiller départemental



Michel FOURCADE



Publication le mercredi 18 octobre 2023 Télétransmission en Préfecture le mercredi 18 octobre 2023
---

Publication le mercredi 18 octobre 2023  
Télétransmission en Préfecture le mercredi 18 octobre 2023